

Commune de VACHERESSE

ARRÊTE DU MAIRE N° AM2024_45

OBJET : DELEGATION DE FONCTIONS A M. DURIN FREDERIC, ADJOINT AU MAIRE

Le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2122-18, qui confère au Maire la possibilité de déléguer, sans toutefois se priver des pouvoirs en la matière, une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et à des membres du conseil municipal,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 29 juin 2024 fixant à trois le nombre des adjoints au maire,

Vu le procès-verbal de l'élection et de l'installation de M. Frédéric DURIN en qualité de deuxième adjoint au maire, en date du 29 juin 2024,

Considérant la nécessité pour la bonne marche des affaires communales de procéder à une délégation de fonctions du maire au bénéfice de Monsieur Frédéric DURIN, adjoint au maire,

ARRÊTE

Article 1^{er} :

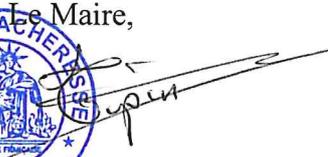
Il est donné délégation de fonctions, sous ma surveillance et ma responsabilité, à Monsieur Frédéric DURIN, adjoint au maire, dans les domaines suivants : affaires scolaires et périscolaires.

Cette délégation comprend notamment les relations avec les services de l'Education nationale, les enseignants, les parents d'élèves et l'association de parents d'élèves, le suivi des conseils d'école, la restauration scolaire, l'accueil périscolaire.

Article 2 :

Le secrétaire de mairie est chargé de l'application du présent arrêté qui sera publié et notifié à l'intéressé. Ampliation en sera transmise à Madame la Sous-préfète de thonon-les-Bains ainsi qu'au comptable public assignataire.

Fait à VACHERESSE, le 4 juillet 2024

Le Maire,

Jean TUPIN-BRON

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois suivant sa publication.

Notifié le Signature de l'élu :